

**LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS**  
Sécurité. Flexibilité. Performance.

---

**RAPPORT DE  
GESTION 2023**





## Sommaire

<b>Le message du Président</b>	<b>P. 1</b>
<b>L'organigramme</b>	<b>P. 2</b>
<b>La Fondation en bref / chiffres clés</b>	<b>P. 3</b>
<b>Le message du gérant</b>	<b>P. 4</b>
<b>L'analyse d'un membre de la commission de placement</b>	<b>P. 5</b>
<b>L'évolution de la fortune en CHF (millions)</b>	<b>P. 6</b>
<b>La répartition des assurés (actifs et rentiers) en nombre</b>	<b>P. 6</b>
<b>Les intérêts crédités</b>	<b>P. 7</b>
<b>L'évolution du degré de couverture</b>	<b>P. 7</b>
<b>Les placements avec l'allocation d'actifs</b>	<b>P. 8</b>
<b>La performance</b>	<b>P. 8</b>
<b>L'orientation durable des investissements</b>	<b>P. 9</b>
<b>Bilan</b>	<b>P. 10</b>
<b>Le compte d'exploitation</b>	<b>P. 11</b>



Chers affilié(e)s, chers Collègues, chers Ami(e)s,

Encore une année de plus avec le désormais message du président.

L'année dernière je vous parlais des événements mondiaux qui nous avaient impactés directement ou indirectement. Plus précisément j'évoquais la guerre en Ukraine et les changements climatiques. Malheureusement les sujets restent d'actualité, et il faut y ajouter les événements du Moyen-Orient. On peut avoir de sérieux doutes sur les comportements humains !

Au-delà des souffrances humaines, cela a eu un impact sur l'inflation avec une augmentation généralisée (et parfois difficilement justifiable) des prix. Cela aura une incidence sur notre retraite avec une baisse du pouvoir d'achat. Le parlement a voté en 2023 une réforme de la prévoyance professionnelle. Un référendum a été lancé et a abouti. Nous voterons sur ce sujet le 22 septembre 2024. Il est évidemment encore un peu tôt pour lancer la campagne à venir, mais si la réforme est acceptée elle aura des conséquences sur nos retraites.

La réforme de la LPP prévoit un abaissement du taux de conversion, de 6,8% à 6%, devenu nécessaire avec l'augmentation de l'espérance de vie. Le capital constitué par un rentier durant son activité professionnelle aboutira à une rente plus petite. Coeur de la réforme, différents modèles ont été proposés pour compenser les pertes de rentes des générations transitoires concernées. Avec celui retenu par le Parlement, la moitié des personnes assurées bénéficieront d'une compensation de rentes, durant une période transitoire de 15 ans.

Concrètement, toute personne qui possède un avoir de 215'100 francs ou moins au moment de la retraite aura droit à l'intégralité du supplément, soit 200 francs par mois pour les cinq premières années, 150 francs pour les cinq suivantes, et 100 pour les cinq dernières. Les assurés qui bénéficient d'un avoir entre 215'100 et 430'200 toucheront aussi un supplément, échelonné de manière dégressive en fonction de l'avoir. Ceux qui ont plus ne toucheront rien. Outre les compensations, les Chambres se sont ainsi accordées sur toute une série de mesures techniques mais importantes, comme la déduction de coordination, soit le montant soustrait du salaire annuel AVS afin de déterminer le salaire LPP assuré. Aujourd'hui, elle est fixée à 25'725 francs. Après plusieurs échanges entre les Chambres, elle a été alignée sur le salaire AVS, soit 20% de ce dernier. Le seuil d'accès au deuxième pilier a aussi fait débat. Aujourd'hui fixé à 22'050 francs, il passera à 19'845 francs, ce qui permettra à 100'000 personnes d'être nouvellement ou mieux assurées.

Comme vous le voyez, il est important de se constituer un capital de prévoyance suffisant pour assurer ses vieux jours. Cela passe par des plans adaptés à chaque besoins en terme de pourcentage d'épargne et de couverture de risque individualisés. Le plan SMARTMED répond parfaitement à vos attentes, et vos conseillers sont là pour vous orienter.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous adresse, Chers membres, mes respectueuses salutations.

**Dr Christian Grangier**  
Radiologue



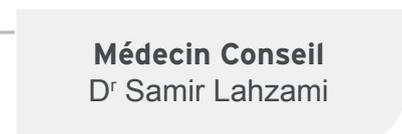
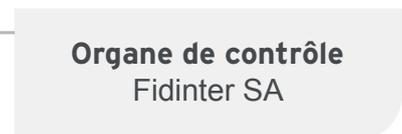
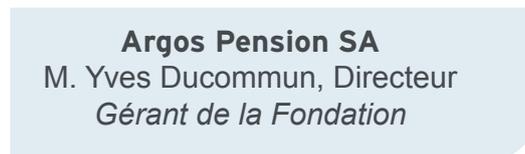
La Fondation de prévoyance en faveur de AROMED a été créée en 2001 par l'Association Romande de Médecins. Son but est d'apporter une solution de prévoyance innovante et indépendante pour les médecins, dentistes ou vétérinaires qu'ils soient salariés ou indépendants. Conformément aux dispositions légales, le médecin indépendant a le choix de s'affilier seul à la fondation de prévoyance de son association professionnelle ou de s'affilier avec son personnel. Le Conseil de Fondation, organe suprême, est composé de médecins qui défendent les intérêts de leurs confrères.

## CONSEIL DE FONDATION

### COMITÉ DE PLACEMENT



### COORDINATION / DIRECTION



**1'275**

assurés

**CHF 860**

millions d'actifs au total

**+3,30%**

performance des  
placements en 2023

**105,5%**

degré de couverture

**2,45%**

rémunération moyenne  
sur 10 ans





Chères assurées, chers assurés,

Si malheureusement les années se suivent et se ressemblent pour les aspects géopolitiques, comme le mentionne le Président du Conseil de Fondation, les résultats financiers font eux preuve d'une meilleure résilience pour l'année écoulée. C'est donc avec confiance que nous abordons cette année 2024 ; le degré de couverture dépasse au 31.12.2023 les 105% et les actifs sous gestion sont à nouveau en hausse.

À noter également un record d'adhésion avec plus de 140 nouvelles affiliations en 2023 ce qui porte le nombre total des assurés dans la Fondation à 1'275 (avec les bénéficiaires de rentes).

Les plans « Smartmed » continuent donc de rencontrer un vif succès auprès de nos assurés et de notre réseau d'apporteurs d'affaires qui ne cesse lui de s'étoffer.

Le projet « xCockpit » a déjà permis à plus d'1/3 de nos assurés d'avoir un accès à la plateforme en ligne sécurisée « MyAromed ». N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez également bénéficier gratuitement de ce service supplémentaire. Nous vous enverrons la marche à suivre pour vous connecter à cette plateforme et profiter de ce nouveau mode de communication et d'information.

La Commission de placement a continué la mise en place de la nouvelle allocation stratégique (vous trouverez la version 2024 actuelle en page 8 de ce rapport). Les placements alternatifs sont en baisse au profit des investissements en Private Equity et en Infrastructure. Une attention particulière a été donnée à la gestion des liquidités afin d'en optimiser le rendement suite à la fin des taux négatifs pratiqués par les banques.

Nous continuons de faire progresser notre collaboration avec la Fondation Ethos ([www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)) afin d'avoir un impact responsable dans le cadre de nos investissements et nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de notre premier rapport ESG (conforme aux critères définis par l'ASIP). M. Eric Marcozzi revient plus spécifiquement sur cette thématique dans son article en page 9.

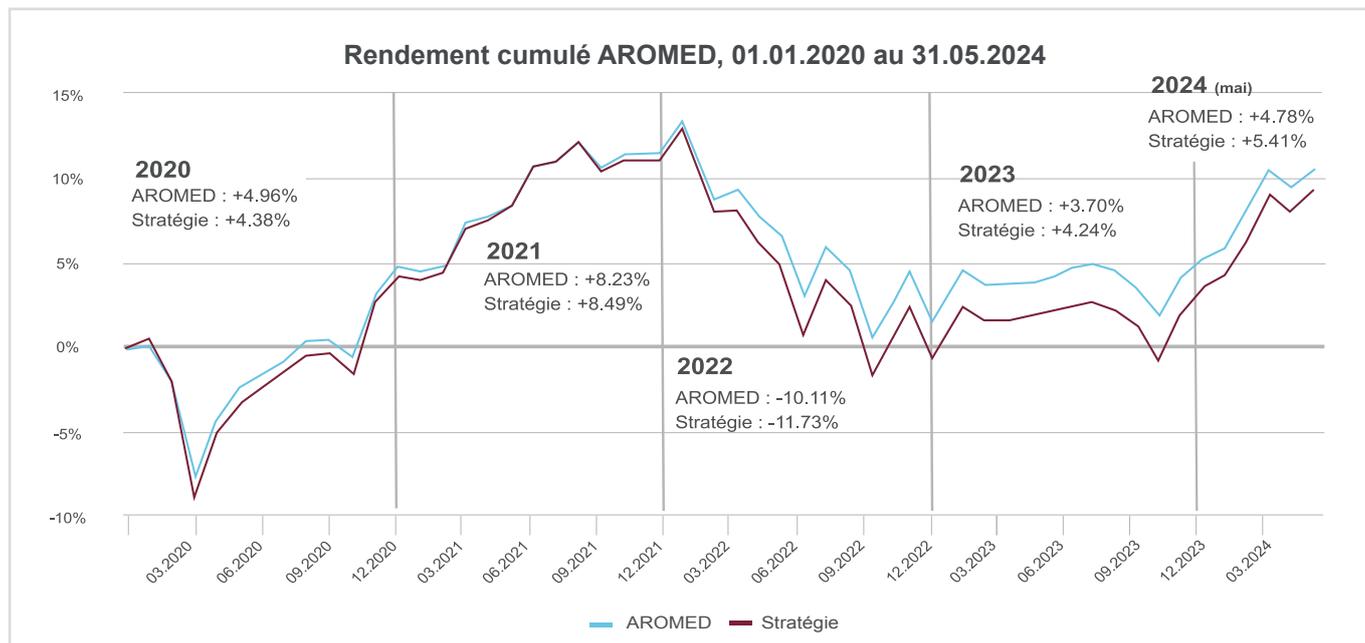
Finalement, le bilan et le compte d'exploitation sont à votre disposition en fin de rapport afin de vous donner toute la transparence nécessaire sur votre Fondation de prévoyance et nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire, notamment via notre site internet [www.aromed.ch](http://www.aromed.ch).

Avec mes meilleures salutations,

**Yves Ducommun**  
*Gérant de la Fondation AROMED*



# L'analyse d'un membre de la commission de placement



## Jacques Raemy - Conseiller en investissement

Le portefeuille AROMED termine l'année sur une performance de 3.70% contre 4.24% pour la stratégie de la Fondation.

Alors que 2021 impressionnait par la vigueur de sa performance et que 2022 frappait par l'ampleur de sa correction, la performance 2023 reprend tour à tour chacune de ces caractéristiques, de manière à la fois concentrée et contrastée.

Contrastée tout d'abord entre deux environnements de taux que nous évoquions dans les rapports précédents. Au choc de 2022 - les taux directeurs américains passaient de 0 à plus de 4% durant l'année - les marchés répondaient par des attentes baissières relativement prononcées. Bien que positive pour les actions et les obligations, cette dynamique n'a pas empêché une forte revalorisation des actifs non cotés. En résulte un nouveau contraste de performance entre les parties cœur et satellitaire du portefeuille, mais avec des signes inversés par rapport à 2022 : le cœur du portefeuille gagne 7.3% alors que les actifs réels satellitaires en perdent 3.5%.

Plusieurs effets de concentration caractérisent également l'année écoulée. Concentration dans le temps tout d'abord : l'essentiel de la performance 2023 provient des deux derniers mois de l'année. Concentration dans les titres et les secteurs également : une poignée de titres technologiques américains génèrent l'essentiel de la performance du S&P500. Concentration monétaire enfin : appuyé en cela par la Banque nationale, le franc suisse s'appréciait fortement face aux principales devises étrangères.

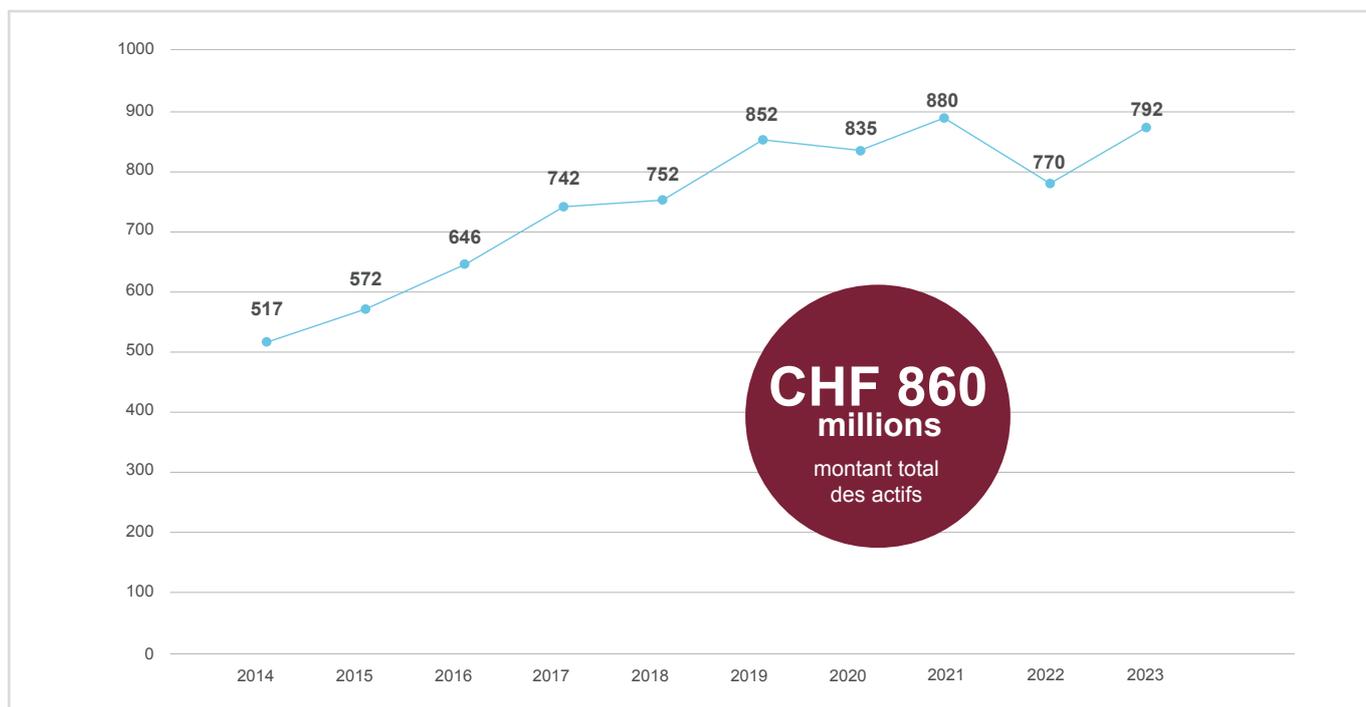
Ces clefs de lecture nous aident à appréhender les premiers mois de 2024. Les actions et dans une moindre mesure les obligations poursuivent le momentum concentré des deux derniers mois de 2023. Les positions satellitaires 'digèrent' progressivement le choc de taux de 2022, alors que l'euro et le dollar US se redressent face au franc suisse. Ces trois effets combinés permettent au portefeuille de générer une performance réjouissante de près de 4.8% à la fin mai.



## L'évolution de la fortune en CHF (millions)

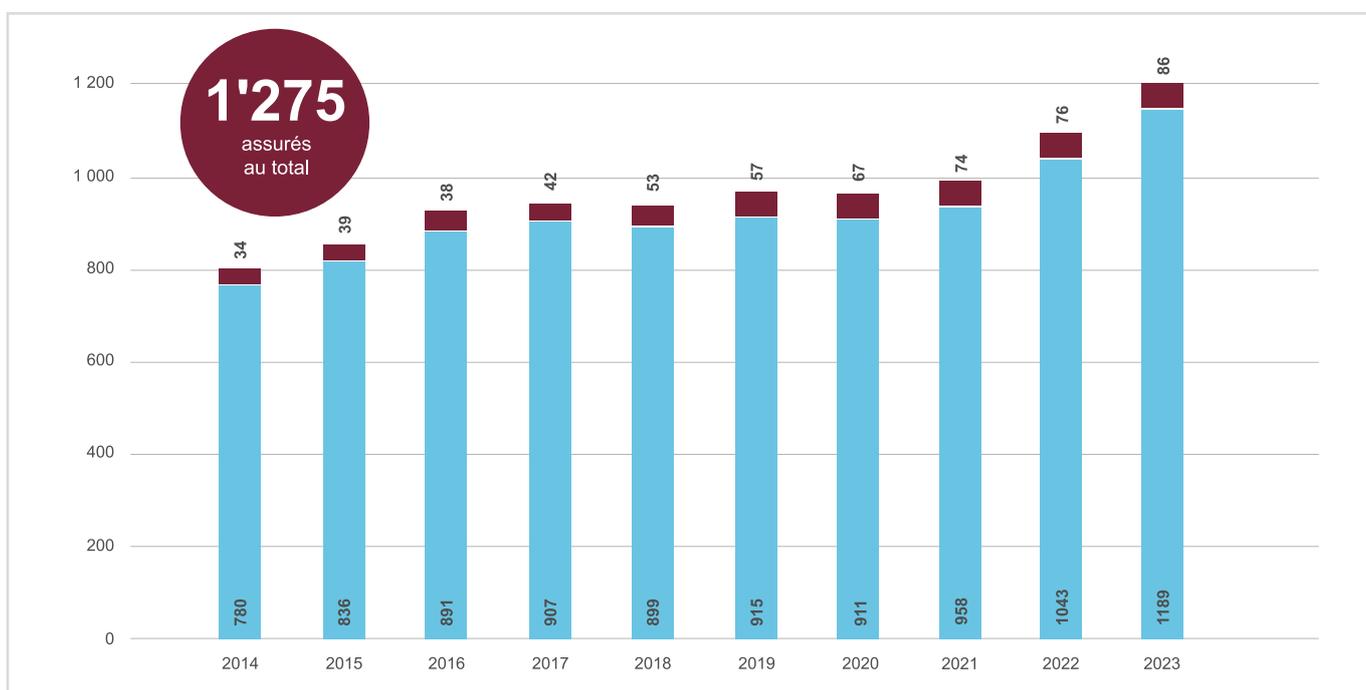
6.

La fortune à disposition pour les placements se monte à CHF 792 millions. En tenant compte des autres actifs provenant des contrats d'assurance et du compte de régularisation, le total de l'actif se monte lui à CHF 860 millions.



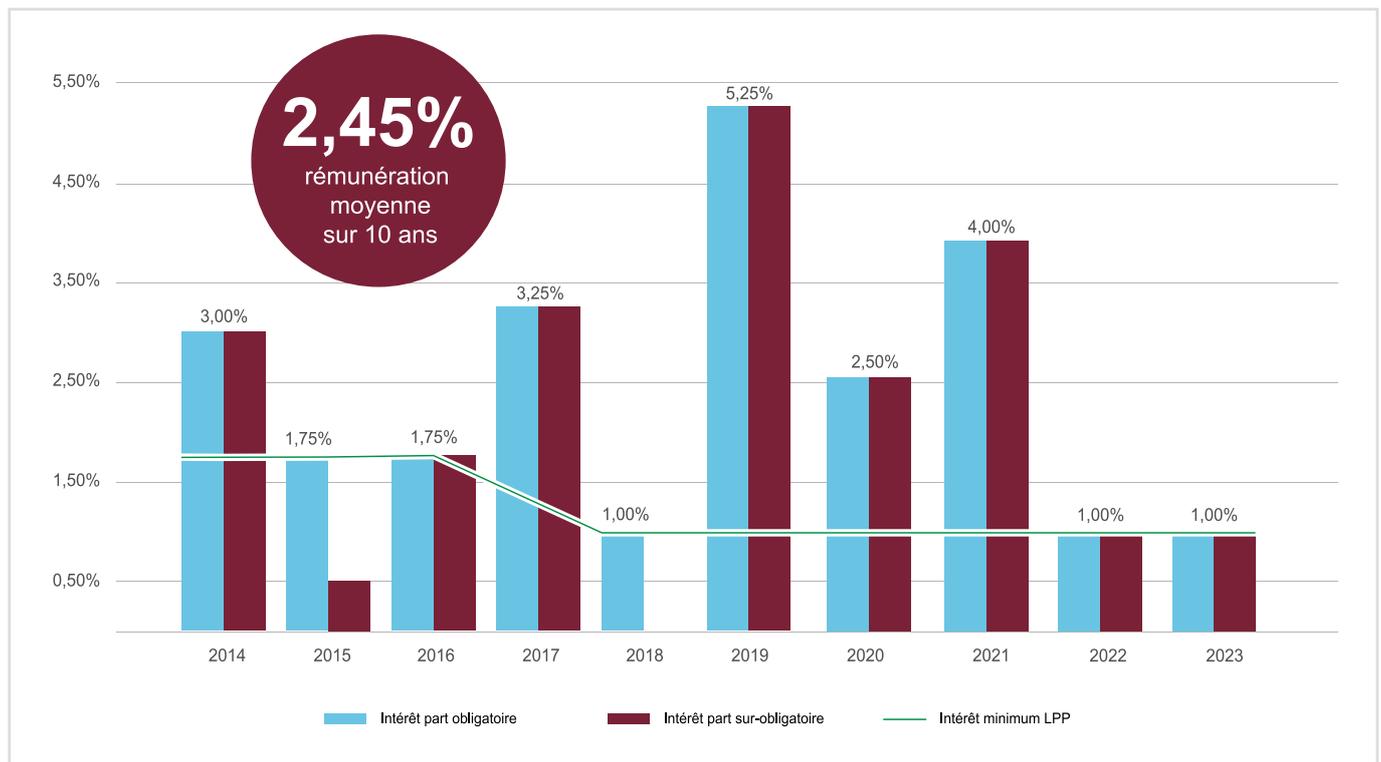
## La répartition des assurés (actifs et rentiers) en nombre

Le nombre d'assurés total est en progression avec 1'275 assurés (soit 1'189 actifs et 86 bénéficiaires de rentes) au 31.12.2023. Les bénéficiaires de rentes sont réassurés auprès de la Mobilière pour le risque d'invalidité et décès et auprès des Retraites Populaires pour les rentes de vieillesse.



## Les intérêts crédités

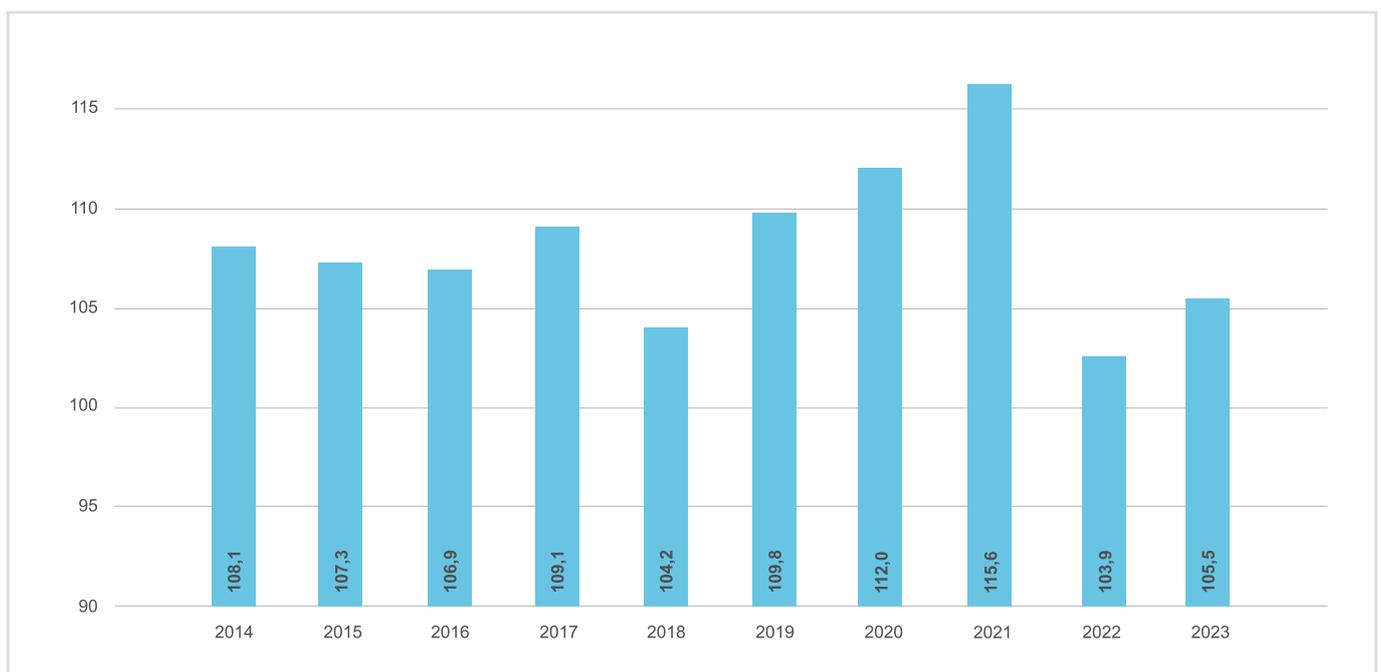
L'intérêt définitif pour l'année 2023 a été fixé à 1.0% (1.0% en 2022).



## L'évolution du degré de couverture

Selon l'Article 44 OPP2 : le degré de couverture correspond à la réserve que détient la Fondation en lien avec le taux technique fixé par le Conseil de Fondation en accord avec l'expert en prévoyance professionnelle.

Valeur cible selon allocation stratégique : 115%

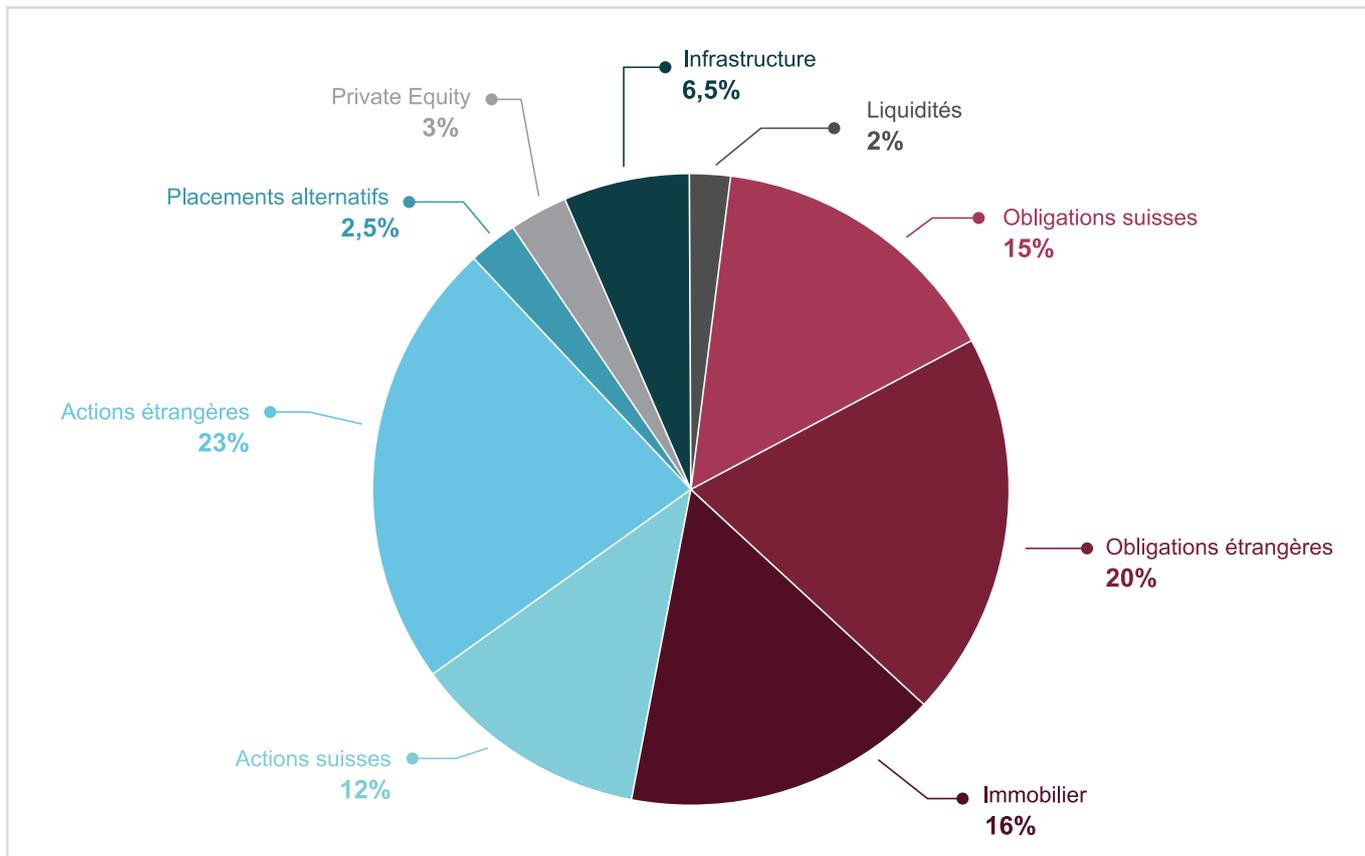




## Les placements avec l'allocation d'actifs

8.

Les placements en infrastructure et en Private Equity vont augmenter chaque année de 1% pour atteindre à terme 7.5% du portefeuille chacun. Les placements en Hedge Funds seront eux supprimés.

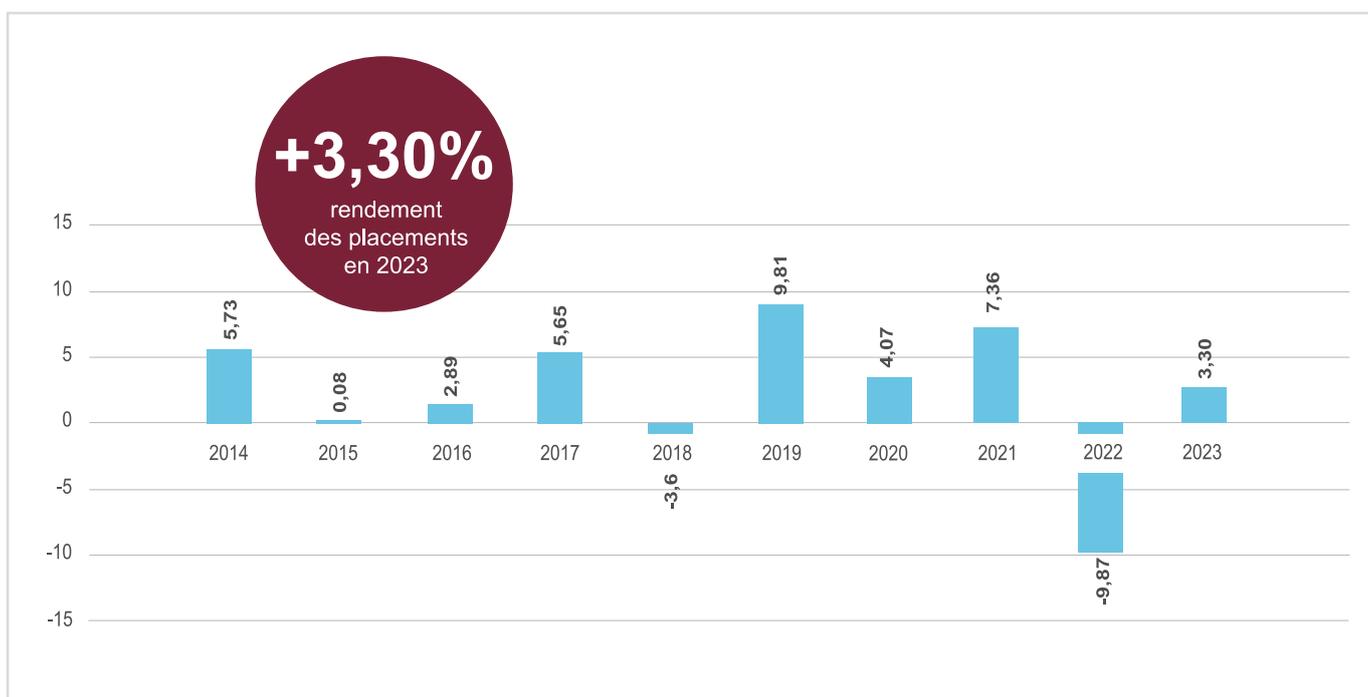


1<sup>er</sup> janvier 2024



## La performance

Le rendement des placements nets en 2023 s'est établi à +3,30%, rebond rassurant au regard des performances en 2022.





Depuis janvier 2023, sous l'impulsion de l'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance) à travers la publication d'une norme, les caisses de pension suisses sont encouragées à orienter délibérément leurs placements vers un développement plus durable.

### **Qu'est-ce que cela signifie ?**

Les caisses de pension suisses doivent assumer leur statut d'acteur financier majeur et prendre en compte la durabilité dans leurs investissements.

Les risques climatiques mondiaux augmentent et l'importance des sujets ESG (sujets environnementaux, sociaux et liés à une

bonne gouvernance) s'accroît à tous les niveaux, des organisations internationales aux gouvernements, des entreprises à leurs employés, clients et actionnaires. Des réglementations se mettent en place dans un nombre croissant de pays autour du monde, y compris en Suisse. C'est pourquoi l'orientation des investissements vers la durabilité ne fait désormais plus débat.

### **Comment Aromed s'intègre dans cette nouvelle configuration ?**

Depuis quelques années, en lien avec UBS, banque dépositaire de la Fondation, nous sommes attentifs aux investissements durables et responsables en utilisant dans la mesure du possible la méthode des critères d'exclusion. Ajouté à cela, en 2019 nous avons initié une collaboration avec la fondation Ethos ([www.fondationethos.ch](http://www.fondationethos.ch)) dont le but est d'accompagner les caisses de pensions pour leur permettre d'investir de manière durable et responsable. Ethos met à disposition différents outils dont celui de faire partie du pool d'investisseurs qu'ils représentent, afin de peser d'un certain poids sur les sociétés cotées lorsqu'il s'agit de respecter les règles de durabilité dont notamment celle de la gouvernance.

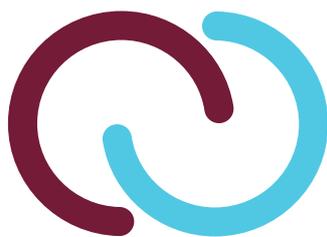
Ces prémices nous permettent d'envisager, déjà cette année, de rédiger une charte de durabilité qui aura pour but de définir les enjeux de la Caisse en termes ESG et, par là-même, adapter la stratégie d'investissement qui en découle. La volonté du Conseil n'a pas été d'être « premier de classe » dans le domaine, car nous devons avant tout respecter notre devoir fiduciaire envers les assurés qui est de faire évoluer positivement la rentabilité de la Caisse tout en limitant la volatilité. Cependant, s'il existe des moyens d'investir de cette manière tout en intégrant des critères ESG, nous n'hésiterons pas à le faire.

**Eric Marcozzi**  
*MSc Economiques – HEC*  
*Membre du Conseil de la Fondation*

Bilan au 31 décembre 2023		2023	2022
<b>ACTIF</b>	<b>Annexe</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>VI</b>		
Liquidités	VI.5	51.887.997,25	22.573.984,94
Obligations (y.c. fonds de placement)	VI.5	256.725.476,01	279.836.859,06
Actions (y.c. fonds de placement)	VI.5	256.026.353,60	227.424.021,32
Immobilier (y.c. fonds de placement)	VI.5	134.302.224,48	156.772.205,64
Placements alternatifs	VI.5	44.796.759,60	41.703.904,04
Infrastructures	VI.5	48.597.583,24	39.783.206,76
		<b>792.336.394,18</b>	<b>768.094.181,76</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>VII.1</b>	<b>4.946.737,13</b>	<b>4.326.658,01</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>V2</b>	<b>63.032.392,55</b>	<b>49.064.871,00</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>860.315.523,86</b>	<b>821.485.710,77</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>			
Prestations de libre passage et capital		23.306.882,80	35.123.418,60
Autres dettes		0,00	0,00
		<b>23.306.882,80</b>	<b>35.123.418,60</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>VII.2</b>	<b>1.374.610,19</b>	<b>1.731.243,02</b>
<b>Réserves de contribution passif</b>	<b>V9</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>V</b>		
Capital de prévoyance des assurés cotisants	V.3	719.900.033,15	701.486.378,37
Complément pour norme minimale	V.3	4.962,45	1.487,55
Capital de prévoyance des invalides	V.5	4.970.530,20	326.674,10
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	V.5	1.421.615,00	1.468.548,00
Capital résiduel	V.5	8.953,60	17.907,20
Passif résultant de contrats d'assurance	V.2	65.952.392,55	51.984.871,00
Provisions techniques	V.6	142.161,00	146.855,00
		<b>792.400.647,95</b>	<b>755.432.721,22</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>VI.3</b>	<b>43.233.382,92</b>	<b>29.198.327,93</b>
<b>Capital de la Fondation / fonds libres</b>			
Situation en début de période		0,00	43.617.132,50
Excédent de produits / charges (-)		0,00	-43.617.132,50
Situation en fin de période		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>860.315.523,86</b>	<b>821.485.710,77</b>

Compte d'exploitation de l'exercice		2023	2022
	Annexe	CHF	CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>			
Cotisations des salariés		4.039.239,80	3.297.627,80
Cotisations des employeurs		34.867.249,95	32.739.928,90
Rachats		25.375.233,63	24.670.261,32
		<b>64.281.723,38</b>	<b>60.707.818,02</b>
<b>Prestations d'entrée des actifs</b>			
Apports de libre passage		24.072.225,15	18.053.361,78
Apports de libre passage (transfert interne)		1.033.133,10	0,00
Remboursements apports libre passage suite divorce		315.759,75	240.000,00
Remboursements accessions à la propriété		1.691.003,50	330.126,47
Remboursements de versements anticipés de divorces		1.290.649,45	1.610.058,45
		<b>28.402.770,95</b>	<b>20.233.546,70</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>92.684.494,33</b>	<b>80.941.364,72</b>
<b>Prestations réglementaires</b>			
Rentes de retraite		-2.548.102,35	-2.385.616,90
Rentes de conjoint		-367.864,70	-350.942,80
Rentes d'invalidité		-458.087,45	-261.965,15
Rentes d'enfant		-245.434,05	-153.593,65
Rentes de Retraite C		-76.097,80	-76.097,80
Prestations en capital à la retraite		-40.019.225,75	-63.083.206,55
Retrait partiel & Part excédentaire		-8.832.792,85	-8.460.519,65
Prestations en capital au décès		-22.529,35	-579.072,05
Prestations en capital à l'invalidité		0,00	-468.686,00
Utilisation part aux bénéficiaires d'assurance		-312.269,05	0,00
		<b>-52.882.403,35</b>	<b>-75.819.700,55</b>
<b>Prestations de sortie des actifs</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-22.274.691,05	-27.852.251,50
Intérêts en cas de sortie		-51.881,60	-114.959,15
Versements divorce		-834.634,80	-3.245.685,90
Versements anticipés accession à la propriété		-1.626.503,05	-165.000,00
		<b>-24.787.710,50</b>	<b>-31.377.896,55</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-77.670.113,85</b>	<b>-107.197.597,10</b>
<b>(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de contributions</b>			
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés cotisants	V3	-11.667.066,83	25.096.799,38
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux de prévoyance des invalides	V5	-4.643.856,10	278.647,92
(+) Dissolution / Constitution (-) de capitaux des bénéficiaires de rentes des retraites		55.886,60	82.832,60
(+) Dissolution / Constitution (-) de provisions techniques	V6	4.694,00	1.507.345,00
Rémunération du capital épargne	V3	-6.750.062,85	-6.644.659,05
		<b>-23.000.405,18</b>	<b>20.320.965,85</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>			
Prestations d'assurance rentes		3.617.412,00	3.142.931,05
Prestations d'assurance libérations		453.903,65	378.481,70
Prestation en capital reçu (décès)		287.692,70	0,00
Prestation en capital versé (décès)		-287.692,70	0,00
Parts aux bénéficiaires des assurances		312.269,05	0,00
		<b>4.383.584,70</b>	<b>3.521.412,75</b>

Compte d'exploitation de l'exercice		2023	2022
	<b>Annexe</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Charges d'assurance</b>			
Primes d'assurance risque		-1.787.801,70	-2.000.000,00
Primes d'assurance frais		-261.054,80	0,00
Cotisations au Fonds de garantie		-90.936,00	-105.612,00
		<b>-2.139.792,50</b>	<b>-2.105.612,00</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-5.742.232,50</b>	<b>-4.519.465,78</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>VI.9</b>		
Liquidités		31.464,87	-21.803,34
Obligations (y.c. fonds de placement)		16.662.463,78	-44.302.019,44
Actions (y.c. fonds de placement)		19.947.084,77	-50.577.768,36
Immobilier (y.c. fonds de placement)		-8.549.787,41	12.509.097,82
Placements alternatifs		4.130.828,02	3.113.210,01
Placements Infrastructures		723.803,96	4.289.562,53
Frais d'administration des placements		-7.218.871,49	-6.304.010,29
		<b>25.726.986,50</b>	<b>-81.293.731,07</b>
<b>Dissolution / Constitution de provisions non techniques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres produits</b>			
Produits divers		90.945,13	64,95
		<b>90.945,13</b>	<b>64,95</b>
<b>Autres frais</b>			
Frais divers		-11,95	-0,10
Frais contentieux & juridiques		-4.829,10	1.978,25
Développement Aromed Free		-3.446,40	0,00
		<b>-8.287,45</b>	<b>1.978,15</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>VII.5</b>		
Frais administration générale et gestion		-137.794,60	-227.124,24
Frais TAC & Direction		-2.009.186,90	-1.956.102,96
Frais Commerciaux		-1.746.894,00	-1.688.736,00
Frais de conseil et de suivi		0,00	-3.300,00
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance		-54.972,80	-34.060,70
Commissions courtage		-1.255.681,99	-1.187.554,24
Commissions acquisition		-417.000,00	-369.000,00
Emoluments Autorité de Surveillance		-15.874,40	-11.430,10
Frais de marketing et de publicité		-394.952,00	-396.606,50
		<b>-6.032.356,69</b>	<b>-5.873.914,74</b>
<b>Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>14.035.054,99</b>	<b>-91.685.068,49</b>
<b>Constitution / Libération de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>VI.3</b>	<b>-14.035.054,99</b>	<b>48.067.935,99</b>
<b>Excédent des produits / Excédent des charges</b>		<b>0,00</b>	<b>-43.617.132,50</b>



**AROMED** | LA FONDATION DE PRÉVOYANCE  
PROFESSIONNELLE

## Fondation AROMED

Route des Avouillons 30, 1196 Gland

[info@aromed.ch](mailto:info@aromed.ch)

+4122 365 66 67

[www.aromed.ch](http://www.aromed.ch)

